

Date d'édition 09.09.2021 Date d'exécution 07.09.2021 Version 10.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation GREEN&CLEAN IK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

METASYS Medizintechnik GmbH

Florianistrasse 3

AUSTRIA-6063 Rum bei Innsbruck

Téléphone: *43-512-205420 Télécopie: *43-512-205420-7

E-mail: sebastian.geiger@metasys.com Service responsable de l'information: ENT Renseignement téléphone: *43-512-205420 Renseignement fax: *43-512-205420-7

E-mail (personne compétente): sebastian.geiger@metasys.com

www.metasys.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf München *49-(0)89-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Indications diverses

Le produit est appliqué au pistolet ou au pulvérisateur.

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers pour la santé

Eye Dam. 1

Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Dangers pour la santé

STOT SE 3

Consignes en cas de risques pour la santé

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risques physiques

Flam. Liq. 1

consignes en cas de risques physiques

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.



Date d'édition 09.09.2021 Date d'exécution 07.09.2021 Version 10.3

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques







GHS02 GHS05 GHS07 **Mention d'avertissement** Danger

Mentions de danger

Consignes en cas de risques physiques

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Informations générales:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

Conservation:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Evacuation:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible



Date d'édition 09.09.2021 Date d'exécution 07.09.2021 Version 10.3

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Composants dangereux

propan-2-ol 25 %

CAS 67-63-0 EC 200-661-7

INDEX 603-117-00-0

Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336

propan-1-ol 30 %

CAS 71-23-8 EC 200-746-9

INDEX 603-003-00-0

Flam. Liq. 2, H225 / Eye Dam. 1, H318 / STOT SE 3, H336

butan-2-ol <=10 %

CAS 78-92-2 EC 201-158-5 INDEX 603-127-00-5

Flam. Liq. 3, H226 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335 / STOT

SE 3, H336

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé.

En cas d'ingestion

Ne pas provoquer de vomissement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Informations complémentaires

Evacuation de la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.



Date d'édition 09.09.2021 Date d'exécution 07.09.2021 Version 10.3

Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène.

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Procédés de nettoyage

Eau.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Facilement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Précautions pour la protection de l'environnement

Cf. chapitre 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Druckgaspackungen (Aerosolpackungen).

Autres indications relatives aux conditions de stockage

température de stockage

Valeur 5-30 °C



Date d'édition 09.09.2021 Date d'exécution 07.09.2021 Version 10.3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
71-23-8	Propan-1-ol	500 mg/m³ 200 ppm		
				Switzerland
67-63-0	Propan-2-ol	500 mg/m³ 200 ppm	1000 mg/m³ 400 ppm	
				Switzerland
78-92-2	Butan-2-ol	300 mg/m³ 100 ppm	600 mg/m³ 200 ppm	
				Switzerland

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (http://limitvalue.ifa.dguv.de/)

Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (http://amcaw.ifa.dguv.de/)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée:

Lunettes à monture.

Protection de la peau

Modèle de gants adapté

Gants à usage unique.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles aspect

État physique

gaz comprimé

Couleur

incolore

Odeur

comme:

Alcool

paramètre

Méthode - source - remarque



Date d'édition 09.09.2021 Date d'exécution 07.09.2021 Version 10.3

	paramètre	Méthode - source - remarque			
Taux d'évaporation		non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	1	non déterminé			
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		non déterminé			
inflammabilité		non déterminé			
Limite supérieure d'explosivité	17,5 Vol-%				
limite inférieure d'explosivité	1,7 Vol-%				
Point éclair (°C)	12 °C				
Température d'auto-inflammabilité		non déterminé			
Température de décomposition		non déterminé			
рН		non déterminé			
Soluble (g/L) dans		non déterminé			
Solubilité dans les corps gras		non déterminé			
Solubilité dans l'eau		complètement miscible			
Coefficient de partage: n-octanol/ea	nu	non déterminé			
Pression de vapeur		non déterminé			
Densité de la vapeur		non déterminé			
Densité relative		non déterminé			
caractéristiques des particules		non déterminé			
9.2 Autres informations					
Teneur en solvant					

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Valeur 65 %

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

En cas d'échauffement:

Risque d'un éclatement du récipient.

En cas de choc ou de pression :

Risque d'un éclatement du récipient.

En cas d'un dépassement de la température de stockage :

Risque d'un éclatement du récipient.



Date d'édition 09.09.2021 Date d'exécution 07.09.2021 Version 10.3

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Gaz/vapeurs, inflammable.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë >5000 mg/kg

Dose efficace

ETAmix calculé:

Espèce:

Rat.

Temps d'exposition: 48 h

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité pour la daphnia >10 mg/L

Dose efficace:

EC50:

Temps d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code des déchets produit 070699

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

déchets non spécifiés ailleurs



Date d'édition 09.09.2021 Date d'exécution 07.09.2021 Version 10.3

Après utilisation conforme

Code des déchets conditionnement 070699

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

déchets non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

_		Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
	14.1 N° UN	1950	1950	1950
	14.2 Désignation officielle pour le transport	AÉROSOLS (n-PROPANOL, ISOPROPANOL)	AEROSOLS (n-PROPANOL, ISOPROPANOL)	Aerosols, flammable (n- PROPANOL, ISOPROPANOL)
	14.3 Classe(s)	2	2.1	2.1
	14.4 Groupe d'emballage			
	14.5 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Non	Non	Non
	14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
	14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	non applicable	non applicable	non applicable

Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Étiquette de danger 2.1
Code de classification 5F
Quantité limitée (LQ) 1 L
code de restriction en tunnel D
catégorie de transport 2

Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Quantité limitée (LQ) 30

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

autres réglementations (UE)

Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses :

96/82/EG, annexe I, partie 2: Observer les seuils quantitatifs des phrases R.

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral : 65 Pds %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible



Date d'édition 09.09.2021 Date d'exécution 07.09.2021 Version 10.3

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

2021/09: Änderungen 2, 7, 13

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.